



**ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES ORDINAIRE DE
L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DU PARC DE MAISONS-LAFFITTE
DU MARDI 15 JUIN 2021 à 19H00**

DELIBERATION n° AGO-2021-2
portant sur les élections des membres du Conseil Syndical

L'assemblée extraordinaire de l'Association syndicale autorisée du Parc de Maisons-Laffitte s'est tenue le **Mardi 15 juin 2021**, dans la salle Malesherbes, à Maisons-Laffitte, sous la présidence de François LEJEALLE, Président de l'Association syndicale et en présence de Jacques MYARD, Maire de Maisons-Laffitte.

Nombre de rôles émis : 3 278
Totalisant : 200 000 voix
Quorum à atteindre : 100 001 voix

Total des voix :	103 672 voix
(y compris pouvoirs reçus hors délais)	
Total pouvoirs reçus hors délais (Article 22.4)	2 743 voix
A déduire en application de l'Article 12*	32 487 voix

Nombre de voix à prendre en compte pour le vote **68 442 voix**

* Art. 12 : En aucun cas, un membre de l'Assemblée, ne peut, soit par lui-même, soit comme mandataire, soit à ces deux titres, cumulativement exprimer plus de 10 000 voix.

* Art. 22.4 : le délai ultime de réception des pouvoirs est fixé à 5 jours avant l'assemblée. Au-delà de cette date, ils ne pourront être pris en compte pour le vote des résolutions.

La liste d'émargement est consultable aux bureaux de l'ASP, 13 avenue Cuvier



2020

2020



Association syndicale autorisée du parc de Maisons-Laffitte

ASP

En application de l'article 22 des statuts, le vote est organisé en scrutin de liste sans panachage. Une seule liste avait été déposée dans les délais fixés.

La liste « Liste ASP » a été soumise au vote des membres.

Résultat du vote pour l'élection des membres du Conseil Syndical « Liste ASP » Voix exprimées : 68 219

POUR	66 661	Soit	99.67 %
CONTRE	168	Soit	0.25 %
BLANC	1 390	Soit	2.03 %

Sont élus en tant que conseiller syndical pour un mandat de 6 ans : Monsieur Jean-Jacques Chiozzi, Monsieur Jean-Luc Pottier, Madame Sandra Ta-Ngoc et Monsieur Frédéric Certain.

Madame Nathalie Passedouet est élue en tant que conseiller syndical pour un mandat de 4 ans.

Sont élus en tant que conseiller syndical suppléant : Madame Patricia Butel et Monsieur Pierre Liebaert.



